

Nice, le 11 février 2017

Expérimentations RH : quelles conséquences ?

Le Protocole 2016 signé en juin dernier fait de la gestion des ressources humaines à la DSNA un enjeu clé pour les prochaines années.

Sur la problématique fondamentale des EFFECTIFS, c'est à l'issue d'un travail de négociation parfaitement mené que l'UNSA-ICNA est parvenu à imposer l'arrêt total de la baisse et la reprise des recrutements offrant ainsi, à moyen terme, des perspectives positives pour l'ensemble des organismes.

Sur l'aspect organisation du travail, le texte protocolaire permet la mise en place d'expérimentations (CF option 1 & 2 du Protocole) visant une amélioration de la performance en période de charge au travers notamment d'une densification du cycle de travail à 7j/12 et d'une réduction des temps de pause.

Ce choix, ne pouvant être imposé sans le soutien de la majorité des représentants locaux mérite néanmoins d'être mesuré par l'ensemble des ICNA Niçois tant les conséquences en matière de conditions de travail et de gestion du quotidien pourraient à terme s'en trouver bouleversées.

➤ **Horaire et gestion quotidienne**

Le principe du 1j/2 sur le cycle constitue, avec le travail en équipe, l'un des 2 piliers de la structure de l'organisation du travail des ICNA. Au delà de la casse dogmatique de ce pilier tant espérée par l'administration centrale, c'est tout un ensemble de curseurs qui serait amené à être concrètement modifié dans le projet actuellement envisagé :

- Augmentation du nombre de vacations effectuées en période de charge : 8 à 12 dans l'option 1 retenue
- Augmentation du temps de travail effectif au travers de la réduction des temps de pause : passage de 25 à 20%
- Diminution de l'amplitude maximale des vacations (8h30 sauf vacation de nuit 11h)
- Multiplication des plages de tenue de poste de 2h30 consécutives (conséquence du passage au 20% de pause)

➤ **Récupérations dirigées**

C'est un changement profond en matière de gestion individuelle qui est inscrit dans ce cadre expérimental. Et oui, la densification et l'accroissement de la productivité en période de charge ne pouvant raisonnablement s'envisager par la dégradation de la performance en période creuse, une partie des récupérations accumulées se verrait désormais orientée sur des journées spécifiques déterminées par le service. Nul doute que la récupération d'un dimanche du mois d'août imposée sur un mardi de novembre a de quoi laisser rêveur...

➤ Recyclages dirigés

Pour les Assistants de Subdivision (titulaires de la mention d'unité Niçoise) et les détachés, il est également inclus dans le package expérimental, la mise en place de 8 à 12 recyclages dirigés, avec un préavis de déclenchement minimal de 20 jours.

➤ Complexification des dépôts de congés et des remplacements

C'est l'une des conséquences directes induites par la densification des cycles de travail et par la multiplication des vacations en période de charge : une complexification des dépôts de congés (un préavis minimal de 25 jours apparaît) et, compte tenu d'exigences réglementaires strictes (notamment 42h max sur 7j glissant), du système des remplacements.

POINTS CLES

1. 1j/2 "moyenné sur l'année" avec 8 à 12 cycles à 7j/12 en période de charge au lieu de "1j/2 sur le cycle" et 1 VAC Comp.
2. Horaire hebdomadaire maximal inchangé : 36h avec un maximum de 42h sur 7j glissants (au lieu de 43h).
3. Durée maximale des vacations : 8h30 avec 20% de pause (sauf Vac Nuit 11h) au lieu de 11h et 25% de pause.
4. Ajout de recyclages dirigés.

De tels changements, même malicieusement présentés comme indolores dans un premier temps, n'en restent pas moins de profonds bouleversements en terme de structure pour l'organisation du travail des ICNA qui s'en trouverait gravement fragilisée.

Personne n'étant dupe des réels objectifs recherchés et des potentielles conséquences à moyen terme pour notre organisme, il est ainsi de la responsabilité de chaque ICNA de mesurer, en conscience, la portée des évolutions envisagées au travers de ces expérimentations.

Dernière minute

Un CT exceptionnel s'est réuni ce vendredi 10 février afin de statuer sur la mise en place de l'expérimentation "option 1" du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, avec les paramètres définis en GT :

- 8 cycles à 7j/12 qui définissent la période rouge : du 15/05 au 07/06 et du 24/06 au 03/09
- Préavis de 30 jours pour les dépôts de congés dans cette période (12 jours sinon)
- 8 recyclages dirigés avec préavis de 25 jours

Le résultat du vote a été :

Pour : SNCTA + FO (6 voix) **Contre** : UNSA (1 voix) **Abstention** : USAC-CGT (2 voix)

